



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité  
(selon OChim suisse)

Date d'impression: 19.07.2018

Modifié: 25.10.2017 (CH-F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)  
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

**A SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Importateur:** Elma Schmidbauer Suisse AG  
Feldstrasse 4, CH-5506 Mägenwil  
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509  
E-Mail: info@elma-suisse.ch  
Internet: www.elma-suisse.ch

**Renseignements en cas d'urgence:** Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)  
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

**A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ml/m <sup>3</sup> ]	Notations / Remarques
	Essence légère 60–90 (0–10 % en vol. d'hydrocarbures aromatiques)	VME	2000	500	

**A SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Recommandations relatives au produit**

Éliminer comme déchets d'essence / de gasoil compte tenu des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

**A SECTION 15: Informations réglementaires**

**Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM):** Annexe 1, chiffre 4: seuil quantitatifs 20 000 kg.

**Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):** Annexe 1, chiffre 7, classe 3: 100 %.

**Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2017) :**  
96,8 % .



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

## SUPROL PRO

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

SUPROL PRO

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

##### Usages déconseillés

##### Remarque

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

##### Conditions d'utilisation recommandées

Solution de rinçage non aqueuse prête à l'emploi après le nettoyage non aqueux de montres et produit de déplacement d'eau prête à l'emploi après nettoyage aqueux et rinçage.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266  
E-Mail info@elma-ultrasonic.com  
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg  
(Sprache/Language: D, GB)  
Téléphone +49 761 19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et  
catégories des risques

Consignes en  
cas de danger

Méthode de classification

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base des données de contrôle.
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul.
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'expert et détermination de la force probante.
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul.

##### Consignes en cas de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07



GHS08

### Mot signal

Danger

### Consignes en cas de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux.
- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics]

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Skin Irrit. 3 H316: Provoque une légère irritation cutanée.

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression

19.07.2018

Modifié

25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange d'hydrocarbures, déaromatisés avec additions de alcoxy.

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
	927-241-2	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]	90 - 100	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / , EUH066 / Aquatic Chronic 3, H412
763-32-6	212-110-8	3-méthylbut-3-ène-1-ol	< 5	Flam. Liq. 3, H226 / Eye Dam. 1, H318

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics]	01-2119471843-32
763-32-6	3-méthylbut-3-ène-1-ol	01-2119438443-41

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

vertiges

#### Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Après ingestion risque d'oedème pulmonaire et de pneumonie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Contrôle régulier des poumons à cause du risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

En cas d'ingestion, faire un lavage d'estomac avec addition de charbon actif.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Date d'impression 19.07.2018  
Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1  
**SUPROL PRO**

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Mélanges vapeur-air inflammables sont plus lourds que l'air. L'inflammation sur une distance large est possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection individuel.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Équipes d'intervention

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Mettre les personnes en sûreté.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection individuel.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre

## ! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	VME / VLCT, 8 heures Court terme	1000  1500		TMP No. 84 / FT No. 84, 94, 96, 106, 140



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

**Valeurs de référence DNEL/PNEC  
DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics]	871 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		208 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Mélange d'hydrocarbures désaromatisés (<0,1% aromatiques) [Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics]			Aucune donnée disponible

**Remarques complémentaires**

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour mélanges d'hydrocarbures.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée  
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

**Protection des mains**

gants (résistants aux solvants)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: FKM, 0,4mm.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement**

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**! Dispositifs techniques appropriés de commande**

Ventilation technique en cas d'exposition continue.

**! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	incolore	caractéristique

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non applicable				
<b>plage d'ébullition</b>	> 80	170	°C		



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point de congélation/de figeage</b>	< -20 °C				
<b>Point d'éclair</b>	23 - 28 °C				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	> 200 °C				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	8 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	27 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	0,74 - 0,77 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	> 1				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					partiellement soluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	ca. 4,5 - 6,5				Valeur des composants d'hydrocarbures.
<b>Température de décomposition</b>	> 200 °C				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	0,8 - 1,1 mm <sup>2</sup> /s	20 °C			
<b>Teneur en solvant</b>	100 %				

**! Vitesse d'évaporation**

Mélange d'hydrocarbures désaromatisés: 0,46-0,56 (ASTM D3539) / 20-23 (DIN 53170) .

**Propriétés comburantes**

aucune





Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

**Propriétés explosives**

Non classé comme explosif. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**9.2. Autres informations**

Vapeurs plus denses que l'air.

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable à la température ambiante.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 50 mg/l ()		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs
<b>Irritation de la peau</b>	Légèrement irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>				
Effets narcotiques: STOT SE 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.				
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>				
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).				
<b>Danger par aspiration</b>				
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.				
<b>Contrôles toxicologiques (informations diverses)</b>				
Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction. benzène: < 10 ppm.				
<b>Constatations empiriques</b>				
dessèche la peau				
<b>Remarques générales</b>				
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des données propres à des produits de compositions analogues.				

**! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 10 - 31 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 23 - 47 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 601 mg/l		calculé	NOELR <1 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Biodégradabilité**

Facilement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Mélange d'hydrocarbures désaromatisés: Compte-tenu du coefficient de répartition octanol/eau (log Kow), accumulation dans les organismes possible.

3-méthylbut-3-ène-1-ol: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,89).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics: Le produit peut s'évaporer relativement rapidement. La proportion de la répartition sur la couche de sédiment et sur les solides d'eaux résiduelles est probablement < 10%.

3-méthylbut-3-ène-1-ol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune autre information significative disponible.

**Remarques diverses relatives à l'environnement**



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 19.07.2018

Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1

**SUPROL PRO**

Valeur	Méthode	Remarque
<b>Valeur AOX</b>		D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

**Remarques générales**

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger chronique pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

**! RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Code déchets**

14 06 03\*

**Nom du déchet**

autres solvants et mélanges de solvants

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**! Recommandations relatives au produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Incinerer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 3295	UN 3295	UN 3295
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucune

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non signifiante

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 3

code de restriction en tunnel D/E



Ultrasonics.Steam.Ultraclean.

Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Date d'impression 19.07.2018  
Modifié 25.10.2017 (F) Version 2.1  
**SUPROL PRO**

---

## ! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autorisations

non significative

#### Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

#### Autres réglementations (UE)

Directive 2012/18/UE, Annexe I: P5c.

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 100 %

(composants organiques volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

## ! RUBRIQUE 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.0

### ! Source des principales informations

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.